Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 16 février 2018

DCS02-2018

Le vendredi 16 février 2018, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 février 2018, dans sa composition *"affaires d'intérêt commun"* prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Membres en exercice : 146
Quorum : 74
Présents : 75
Pouvoirs : 16
Votants: 90

Date de convocation : 09/02/2018

Compte administratif 2017

Étaient présents :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Jacques BARTEAU, M. Joel BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Patrice COLBERT, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, Mme Edith HEUZE, M. Bruno HITIER, M. Didier JEANNE, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, Mme Josette TRAVERT, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET, M. Ludwig WILLAUME, M. Michel DESTRES (membre suppléant), M. Laurent MATA (membre suppléant)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie : M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Nicole BELLIOT (membre suppléant), M. Jean-Marie MOUCHEL (membre suppléant)

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL *(membre suppléant)*

Communauté de communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, Mme Nicole GOUBERT, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE, M. François BESNARD (membre suppléant)

Communauté de communes Cœur de Nacre ; M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Hubert PICARD

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON

Communauté de communes Villedieu Interco : M. Daniel MACE

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX, M. Patrick JEANNENEZ

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Grégory BERKOVICZ (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Patrick LECAPLAIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), Mme Sylviane LEPOITTEVIN (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Patrice COLBERT), M. Lionel POULLIAS (pouvoir à Mme Edith HEUZE)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)

Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à M. Hervé LAINE)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE (pouvoir à M. Gilles QUINQUENEL), Mme Anne-Marie COUSIN (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Geneviève GOSSELIN-FLEURY (pouvoir à M. Joël SUZANNE)

Communauté de communes Baie du Cotentin : M. Jean-Pierre LHONNEUR (pouvoir à M. Philippe CATHERINE)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT (pouvoir à Mme Christine VASSE), M. Frédéric POUILLE (pouvoir à M. Franck JOUY)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN (pouvoir à Mme Nicole GOUBERT)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Daniel MACE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Salvatore BELLOMO, M. Jean DAIREAUX, M. Sébastien FRANCOIS,M. Xavier HAY, M. Joël JEANNE, M. Michel LAFONT, Mme Micheline LECHARTIER, M. Lionel POULLIAS, M. Dominique REGEARD, M. Thierry SAINT, M. Pierre SCHMIT, M. Rodolphe THOMAS, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Gérard BONNAIRE (membre suppléant), M. Pascal ESNOUF (membre suppléant), M. Eric GUEROULT (membre suppléant), M. Stéphan LEBREUILLY (membre suppléant), M. Patrick LESELLIER (membre suppléant)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Yves GOASDOUE, M. Patrick LESELLIER

Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie : M. Guénhaël HUET, M. David NICOLAS, M. Serge DESLANDES, M. Jacques LUCAS

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, Mme Elisabeth BURNOUF, M. Jacques COQUELIN, Mme Yveline DRUEZ, M. Bernard LEBARON, M. Noël LEFEVRE? M. Hubert LEMONNIER, M. Patrice PILLET, M. Alain PINABEL, M. Jean-Louis VALENTIN, Mme Carole

Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

GOSSWILLER (membre suppléant), M. Jean-Michel HOULLEGATTE (membre suppléant), M. Jean-François LAMOTTE (membre suppléant), Mme Claudine SOURISSE (membre suppléant)

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : Mme Annie BIHEL

Communauté de communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Francis NICAISE (membre suppléant)

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-Manuel COUSIN, M. Erick BEAUFILS

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : Mme Josette PORQUET

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Paul LAUNAY, M. Pierre-Jean BLANCHET (membre suppléant)

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Eric MACE

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Serge LADAN

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE, M. Sébastien FAGNEN (membre suppléant), M. Jean MORIN (membre suppléant)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT, M. Philippe VAN HOORNE, M. Christophe DE BALORRE (membre suppléant)

Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

Compte administratif 2017

Exposé :

L'article L1612-12 du code Général des collectivités (CGCT) indique que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté annuellement par le président conformément à l'article L2121-31 du CGCT au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

En application de l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

L'article R2313-8 du CGCT indique que ces données sont mises en ligne sur le site internet de la collectivité territoriale lorsqu'il existe.

Proposition :

Le compte administratif 2017 est établi corrélativement au compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier Payeur.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et 2

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération DCS45-2017 du comité syndical en date du 22 décembre 2017 modifiant le règlement intérieur du syndicat mixte Caen-Métropole.

Vu l'avis de la commission « administration générale » du 30 janvier 2018,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif annexée (Annexe A),

Sur proposition du bureau du 9 février 2018,

Siégeant au moment du vote sous la Présidence de M. PICHON, précédemment élu dans les conditions de vote prévues par les statuts,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget 2017,

Après s'être fait présenté les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au compte de gestion établi par la trésorière principale du syndicat mixte,

Monsieur le Président ayant quitté la séance au moment du débat et du vote, conformément à l'article 2121-14 précité,

Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

Considérant que l'approbation du compte administratif 2017 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes de ses membres ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Vice-Président,

Xavier PICHON

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

ANNEXE A

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Ces informations financières essentielles sont extraites du rapport annexé au Débat d'orientation budgétaire du 22 D2CEMBRE 2017;

1. Exécution du budget 2017 (CA 2017)

a. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Report
Dépenses	1 850 897,04 €	1 172 005,75 €	
Recettes	1 850 897,04 €	986 212,09 €	
	Solde d'exécution	- 185 793,66 €	
Solde d'exécution N-1		725 223,04 €	
solde d'excution cumulé		**539 429,38 €**	
Besoin de financement des investissements->		*- 18 962,43 €*	
Report à nouveau en fonctionnement		*520 466,95 €*	

Pour mémoire, il avait été décidé en 2017 de ne pas augmenter les contributions des membres. Le résultat de l'exercice N-1 était de 725 223,04 euros, celui de l'exercice 2017 est de – 185 793,66 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'établit donc à 539 429,38 euros.

Montant des cotisations :

- 0,10 euro par habitant DGF pour la cotisation de base
- 0,90 euro par habitant DGF pour la cotisation « SCoT »
- 0,86 euro par habitant DGF pour la cotisation « Socle »

La section d'investissement, nécessite d'un besoin de financement pour couvrir les restes à réaliser 2017. Il est donc nécessaire d'affecter au COMPTE 1068, 18 962, 43 € et de reporter 520 466, 95 € de résultat au fonctionnement.

Ce résultat excédentaire s'explique par un niveau de réalisation des dépenses inférieur aux prévisions pour les chapitres 011, 012 et 65, le chapitre 67 ne comportant aucune dépense exceptionnelle.

Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

La répartition de ces dépenses est la suivante :

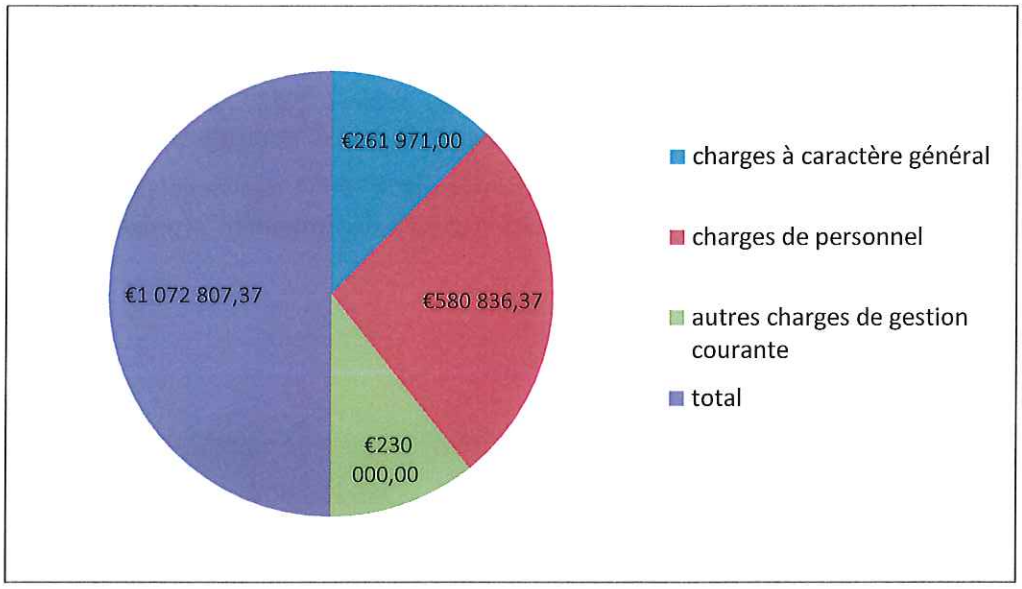

Le montant des charges de personnel avait été estimé 650 000 euros au titre de l'exercice. Le taux de réalisation du chapitre 012 n'est donc que de 89 % de la prévision. Cela s'explique en particulier par une période de transition relative au recrutement/remplacement d'une chargée de mission « réseau », la position de congé-parental d'une chargée de mission.

A noter que les dépenses de personnel donnent partiellement lieu à des participations et que leur charge *« nette »* a représenté 49,50 % des dépenses de fonctionnement du pôle, au titre de l'exercice 2017. Ces participations portent sur les postes de chargés de missions traitant de questions européennes *(Leader)*, environnementales *(Territoire à Energie positive et contrat global de l'eau)* et territoriales *(Ingénierie CCAT).* Le niveau de ces participations est un élément important de l'analyse projetée des charges liées au personnel et de leur financement (entre 50 % et 80 % de subvention selon les postes).

Nous contribuons financièrement à des organismes extérieurs *(chapitre 65)* auxquels nous adhérons pour un montant de 230 000 euros l'Agence d'Urbanisme AUCAME *(révision à prendre en compte pour 2018).*

S'agissant des recettes de fonctionnement, leur estimation était *(hors opérations d'ordre)* de 995 674 euros. Le montant réalisé est inférieur à la prévision *(856 2012,09 euros).*

Les recettes de fonctionnement concernent quasi exclusivement le chapitre 74 *« Dotations et participations »*. Le montant des cotisations de collectivités et EPCI membres appelées représente près de 95 % de nos recettes *(802 800 euros).*

Les autres recettes, qu'elles émanent de l'Agence de l'eau Seine-Normandie *(8 700 euros)* ou de la Région Normandie *(9 000 euros), de l'Etat (15 000 €)* constituent des participations à des *« actions relatives à l'animation du contrat global de l'eau »* et de *« l'ingénierie territoriale : notamment le Programme Alimentaire Territorial »*. Ces recettes **participent** au financement des postes de chargés de missions afférentes et représentent un montant total de 32 700 euros. Il est important de prendre en compte la disparition de la subvention

Envoyé en préfecture le 14/03/2018
Reçu en préfecture le 14/03/2018
Affiché le
ID : 014-251403184-20180216-DCS02_2018-DE

départementale pour l'ingénierie territoriale à compter de 2017 et de la subvention régionale à partir de 2018.

D'autres recettes n'apparaissent pas dans l'exercice de 2017 : il s'agit principalement de celles relatives au programme LEADER pour les années 2015, 2016 ainsi que le soutien préparatoire qui sont en attente de versement par la Région et représentent 83 400 €.

Les remboursements sur rémunération du personnel liés à des remplacements, la mise à disposition d'un agent (17 000 euros) et les produits exceptionnels représentent de 5 000 € constituent le solde de ces produits.

b. Section d'investissement

Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Report
Dépenses	716 720,00 €	317 197,83 €	188 198,40 €
Recettes	716 720,00 €	99 198,38 €	32 982,90 €
Solde d'exécution		- 217 999,45 €	-155 215,50 €
Solde d'exécution N-1		354 252,52 €	
solde d'excution cumulé		**136 253,07 €**	
Besoin de financement des investissements->		*- 18 962,43 €*	

La nature de l'activité du pôle métropolitain a pour corollaire un niveau relatif faible des dépenses d'investissement. Les dépenses *portent principalement sur des marchés d'études tels que :*

- *l'enquête ménage-déplacement EMD : 158 000 € + 135 000 € de RAR*
- *et le mode d'occupation des sols (MOS) : 53 000 € de RAR*
- *du matériel informatique : 3 500 €*
- *des logiciels : 6 000 €*
- *des dépenses relatives au SCOT : 5 800 €*
- *le reste concerne les amortissements*